



COMMUNE D'AUXELLES-BAS

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : commune.auxelles.bas@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8/04/2016

1. Compte de gestion 2015 communal et lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CHIPEAUX,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures
 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion communal et du lotissement du Rhône, dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Compte administratif 2015 communal et lotissement

M. Dominique CHIPEAUX, Maire, ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique SARAZIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Dominique CHIPEAUX, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Commune d'Auxelles-Bas

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes ou Excédents	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		86 821.18		80 670.07
Opérations de l'exercice	319 248.35	437 154.63	127 315.26	92 702.81
<i>Totaux</i>	319 248.35	437 154.63	127 315.26	173 372.88
Résultats de clôture	117 906.28		46 057.62	
Ensemble	163 963.90			

Lotissement du Rhône

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes ou Excédents	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		+ 43 467.26		+ 36 539.72
Opérations de l'exercice	0	0	0	0
<i>Totaux</i>		+ 43 467.26		+ 36 539.72
Résultats de clôture	+ 43 467.26		+ 36 539.72	
Ensemble	+ 80 006.98			

- **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Affectation des résultats

- Affectation du résultat du compte administratif 2015 au budget du lotissement rue du Rhône

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2015 au budget primitif 2016 de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 43 467.26€ au compte R 002
- Affectation de l'excédent d'investissement de 36 539.72€ au compte R 001

- Affectation du résultat du compte administratif 2015 au budget communal

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2015 au budget primitif 2016 de la manière suivante :

- Affectation en réserve en investissement (c/1068) : 117 906.28€
- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 0.00€ au 002
- Affectation de l'excédent d'investissement de 46 057.62€ au 001

4. Vote du taux des taxes 2016

Le Conseil Municipal, Vu :

- l'état de notification des taux d'imposition 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières transmis par les services de la préfecture,

Décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux pour l'exercice 2016.

Les taux sont votés ainsi :

Taxes	taux d'imposition 2015	produit	taux d'imposition 2016	produit
Taxe d'habitation	11.96%	58 496	11.96%	59 609
taxe foncière bâtie	20.01%	91 286	20.01%	91 906
taxe foncière non bâtie	84.81%	8 396	84.81%	8 481
TOTAL		158 178		159 996

5. Budget primitif 2016 communal et lotissement

Après examen du projet et sur la proposition de Mr Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve et adopte** le budget primitif communal 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :
 - Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 463 503 €
 - Recettes : 463 503€
 - Section d'investissement :
 - Dépenses : 266 395.21€
 - Recettes : 266 395.21€
- **Approuve et adopte** le budget primitif du lotissement 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :
 - Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 159 345 €
 - Recettes : 296 567.26 €
 - Section d'investissement :
 - Dépenses : 137 222.72€
 - Recettes : 137 222.72€

Vote des subventions

Le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2016 :

- Amicale des Anciens Combattants des 2 Auxelles 180 €
- Association les Gars du Rhône 180 €
- Club de l'amitié 230 €
- Association des Fêt'Arts 2 400 €

10 votes Pour, 1 abstention.

6. CCHS : attribution de compensation

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du 5 mars 2016 de la commission d'évaluation des transferts de charges, qui a évalué les possibilités de modifier le montant des attributions de compensation des communes.

Ce rapport approuvé dans un premier temps par le conseil communautaire La Haute-Savoireuse prévoit les modifications suivantes :

A compter de l'exercice 2016, il est proposé de verser les attributions de compensation suivantes aux communes :

Communes	Montant
Auxelles-Bas	136 290
Chaux	34 122
Giromagny	335 739
Rougegoutte	204 172
Vescemont	19 994
Auxelles-Haut	3 952
Lachapelle sous chaux	9 217
Lepuix	14 417

Cette décision, pour devenir effective, doit dans un deuxième temps être approuvée par les communes membres de la communauté de communes La Haute-Savoireuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des attributions de compensation comme ci-dessus exposée.

7. Travaux ONF 2016

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux de l'ONF pour l'exercice 2016. Le montant de ces travaux s'élève à :

- Entretien ou fonctionnement : 6 350€ HT
 - Investissement : 1 800€ HT
- Soit un total de 8 150€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à majorité des membres présents, accepte ce programme de travaux.

8. ACCA : construction d'un chalet de chasse

Lors de la séance du 4 mars dernier, le Maire présentait la demande de l'association de chasse d'Auxelles-Bas pour la construction d'un chalet en bois sur une parcelle communale.

Après discussion, les membres présents avaient accepté la construction, tout en précisant que l'emplacement serait décidé ultérieurement.

Le Maire fait part de la proposition de l'ONF pour la parcelle B 158.

Les membres approuvent cette proposition et autorisent le Maire à signer tous documents y affèrent.

Séance levée à 20h.